



POSITION DE LA FIM

Robotique collaborative

Introduction

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité de l'industrie, la robotique collaborative est un outil indispensable, qui permet de préserver la flexibilité, la polyvalence de l'outil de fabrication tout en conservant ou en réintroduisant l'opérateur humain. Par ailleurs, la robotique collaborative apporte précision, endurance et effort là où l'opérateur capitalise expertise, intelligence et décision.

Dans ce cadre, la robotique collaborative est un marché en devenir qui présente un potentiel très important dans bon nombre de secteurs industriels. La France peut prendre, dans le cadre de l'Industrie du Futur, une part importante dans ce marché compte tenu de son potentiel d'innovation tant sur les aspects matériels que logiciels et s'appuyer sur les industriels intégrateurs pour son déploiement.

Position de la FIM

Les solutions de robotique collaborative sont couvertes par la Directive 2006/42/CE (Directive Machines) et sa transposition dans le Code du Travail. Elles sont autorisées, sous réserve du résultat de l'analyse de risque, étape obligatoire et cruciale pour la conception d'une solution de robotique collaborative sûre.

Par ailleurs, un certain nombre de normes européennes donnant présomption de conformité à la Directive Machines sont disponibles et peuvent être utilisées par les concepteurs des applications considérées. En particulier, le Comité Technique Robotique de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO/TC 299) a publié dès 2011 deux normes relatives à la sécurité des robots industriels (NF EN ISO 10218-1 et NF EN ISO 10218-2).

Courbevoie, le 20 octobre 2016

La Fédération des Industries Mécaniques (FIM) est en charge des intérêts économiques et techniques de 25 professions, regroupées en trois grands domaines d'activité :

- Equipements : Machines, systèmes de production, composants
- Transformation : Sous-traitance, outillages, articles de ménage
- Précision : Optique, santé, instruments de mesure

Les industries mécaniques enregistrent en 2015 un chiffre d'affaires de 121,8 milliards d'euros (6^{ème} place mondiale), dont 40% à l'export. Ce secteur représente en France 30 200 entreprises de plus de un salarié et 629 000 salariés.

Contact FIM

Benjamin Frugier - Téléphone : 01 47 17 60 20 - E-mail : bfrugier@fimeca.org
La FIM est enregistrée au Registre de Transparence de l'UE ([ID 428581813783-89](https://www.fimeca.org/fr/428581813783-89))